

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Présidente: l'honorable CAIRINE R. WILSON, présidente.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	McDonald (<i>Shediac</i>),
Blais,	Euler,	Murdock,
Bouchard,	Ferland,	Pirie,
Bourque,	Haig,	Robertson,
Buchanan,	Hardy,	Robinson,
Burchill,	Horner,	Roebuck,
Calder,	Hushion,	Taylor,
Campbell,	Lesage,	Vaillancourt,
Crerar,	Macdonald,	Veniot,
David,	(<i>Cardigan</i>)	Wilson
Donnelly,	Mackenzie,	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du mardi 3 février 1948.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'Immigration (S.R.C. Chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants, et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.